



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 juillet 2023
Français
Original : anglais

Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par l'adoption de sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant¹ (EIL, ci-après dénommé « Daech »)² et les personnes et groupes qui y sont associés, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2610 \(2021\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer de lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui traduisent la gravité de la menace que constitue Daech pour la paix et la sécurité internationales et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace.

2. Le présent rapport est le dix-septième en la matière³. Il a été établi par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées⁴, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme, en étroite collaboration avec d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

3. Au premier semestre de 2023, la menace qu'ont fait peser Daech et ses affiliés sur la paix et la sécurité internationales est demeurée forte dans les zones de conflit et faible dans les secteurs non touchés par les conflits. La situation générale continue néanmoins d'évoluer, les écarts sur le plan des activités étant notables d'une sous-région à l'autre. La perte de hauts responsables ainsi que l'action de lutte contre le

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

² En application de la résolution [75/291 de l'Assemblée générale](#).

³ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#), [S/2020/774](#), [S/2021/98](#), [S/2021/682](#), [S/2022/63](#), [S/2022/576](#) et [S/2023/76](#).

⁴ L'évaluation de la menace est fondée sur le trente-deuxième rapport de l'Équipe de surveillance ([S/2023/549](#)).



terrorisme menée par des États Membres dans certaines régions influent encore sur les activités de Daech. La coopération multilatérale est toujours essentielle pour contrer effectivement cette menace, notamment au moyen de l'application intégrée et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/298 sur le huitième examen de la Stratégie a pérennisé le consensus multilatéral régnant de longue date sur la lutte antiterroriste, qui demeure fondamental pour l'action menée à tous les niveaux afin de combattre et de prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. L'Organisation a continué d'aider les États Membres à contrer Daech et d'autres groupes terroristes, notamment par l'entremise du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme et de ses groupes de travail.

II. Évaluation de la menace

A. Aperçu et évolution de la menace

4. Malgré les pertes considérables constatées au niveau de la direction et la réduction des activités dans la principale zone de conflit, le risque de résurgence a subsisté. Le groupe a adapté sa stratégie, se fondant parmi les populations locales, et a fait montre de prudence dans le choix de batailles susceptibles d'entraîner des pertes limitées, tout en se reconstruisant et en recrutant dans les camps du nord-est de la République arabe syrienne et parmi les communautés vulnérables, notamment dans les pays voisins. La subsistance d'un grand nombre de personnes dans les camps et dans les centres de détention dans le nord-est de la République arabe syrienne continue de susciter de graves problèmes qui ne se confinent pas à la région et qui doivent être réglés.

5. La tendance à la pression antiterroriste incitant Daech à adopter des structures moins hiérarchiques et plus décentralisées en réseau s'est poursuivie, comme en témoigne l'autonomie opérationnelle des groupes qui lui sont affiliés. Les États Membres disposent de peu d'éléments indiquant que les principaux chefs exercent un commandement et un contrôle sur les groupes affiliés régionaux, même si, d'après les informations communiquées, des liens subsistent sur les plans du financement ou de la propagande (voir S/2022/576 et S/2023/76).

6. Le bras médiatique du groupe exploite les opérations menées par les affiliés de Daech dans les zones de conflit, dans son action de propagande, et lui permet d'atteindre un grand public, l'objectif étant de radicaliser des recrues potentielles, de rallier un appui et d'inciter à des attaques au-delà des zones de conflit. Si les moyens élaborés dont il disposait de mener des opérations extérieures ont été amoindris et largement restreints, son ambition de se reconstituer est nette. La situation en Afghanistan est devenue plus complexe, les États Membres étant de plus en plus préoccupés par la capacité de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIL-K) (QDe.161) de projeter une menace tant dans la région qu'au-delà.

1. Direction de Daech

7. Daech a essuyé des pertes constantes au niveau de ses dirigeants, du fait de l'action antiterroriste menée par les États Membres. Le 25 janvier, Bilal el-Soudani a été tué au cours d'une opération menée par les États-Unis d'Amérique dans le nord de la Somalie. Il était chargé d'étendre les activités de Daech en Afrique. Il avait joué un rôle considérable dans l'appui apporté aux éléments clés d'un réseau de pôles financiers opérant en Afrique et au-delà, au moyen du bureau dit Al-Karrar. Si quelques États Membres ont accordé du poids à ce décès, il est trop tôt pour établir s'il aura un effet durable sur les opérations financières de Daech.

8. Le 24 février, Ali Jassem Salman el-Joubouri a été tué lors d'un raid aérien dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Comme il avait influencé la stratégie globale de Daech, joué un rôle clé au niveau du choix de ses chefs, notamment des deux derniers, et dirigeait les opérations extérieures et de financement, certains États Membres ont estimé que son décès portait un rude coup au groupe. Certains ont cependant pensé que sa disparition ne semblait avoir perturbé le groupe qu'à court terme. L'un d'entre eux a noté qu'Ammar Mohamed Ibrahim el-Joubouri (non inscrit sur la Liste) pourrait lui succéder. Parmi les autres disparitions, il convient de citer Khaled Aydd Ahmad al-Jabouri, qui avait organisé des attaques en Europe, et Abd-al-Hadi Mahmud al-Haji Ali, qui avait procédé à des opérations terroristes et à des enlèvements au Moyen-Orient et en Europe.

9. Le 30 avril, un État Membre a annoncé avoir tué le chef de Daech, Abou el-Hussein el-Husseini el-Qourachi à Afrin (République arabe syrienne). Il a indiqué par la suite qu'il était né en République arabe syrienne et se faisait appeler Abdoul-Latif. Les États Membres n'ont pas pu confirmer le décès de Qourachi et l'un d'entre eux a indiqué qu'il était simplement chargé de la sécurité du groupe en République arabe syrienne. Certains ont écarté l'idée d'un chef de Daech qui ne serait pas iraquien. La véritable identité d'Abou el-Hussein n'a pas encore été confirmée par les États Membres.

10. Alors qu'une montée des violences commises par Daech durant le mois du ramadan avait été notée dans des rapports antérieurs (voir par exemple [S/2023/576](#)), cette situation ne s'est pas matérialisée en 2023, ce qui, d'après certains États Membres, pourrait être attribué à la perte constante de ses dirigeants. L'échelon central de Daech a également adopté une structure de commandement et de contrôle moins hiérarchique, par laquelle l'autonomie plus marquée des affiliés régionaux et le rôle du chef semblent peser moins sur le fonctionnement du groupe dans l'ensemble.

2. Finances de Daech

11. Le montant des recettes engrangées par la structure centrale de Daech a continué de diminuer en raison des mesures de lutte contre le terrorisme prises par les États Membres. Selon certains, les réserves de trésorerie que l'on estimait précédemment de 25 millions à 50 millions de dollars sont aujourd'hui nettement inférieures et s'amenuisent. Daech dispose encore d'importantes réserves de trésorerie. Il a continué d'utiliser des fonds afin d'indemniser les proches de combattants tués ou retenus en détention et de verser des pots-de-vin pour chercher à obtenir la libération de prisonniers. Des États Membres ont signalé que l'irrégularité des versements aux chefs de Daech et la non-rémunération de ses combattants indiquaient que le groupe avait besoin d'augmenter des fonds qui étaient limités. Daech a continué d'insister sur l'importance des collectes de fonds, dans les messages adressés à ses adeptes.

12. Si, dans ses sources de financement, Daech est tributaire des circonstances propres à chacun des secteurs dans lequel il opère, il continue de compter principalement, pour recueillir des fonds, sur le chantage et les enlèvements contre rançon. Les États Membres se sont déclarés préoccupés par le recours constant des groupes terroristes à des enlèvements contre rançon afin d'obtenir des recettes. Ils ont noté que le paiement de rançons au moyen d'intermédiaires avait considérablement renforcé les capacités des terroristes et facilité des attaques meurtrières. Ces versements sont contraires à la résolution [2133 \(2014\)](#). La taxation illicite de la population et la collecte de dons caritatifs constituent d'autres sources de financement, tout comme l'orpaillage illicite, la contrebande, le trafic d'armes, le vol de bétail, le braconnage, les prélèvements de taxes sur des activités économiques, l'imposition de redevances sur les expéditions de marchandises et la fourniture de

services de transport, d'escorte ou de protection. Quelques États Membres ont signalé que le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162) avait extorqué de l'argent à des entreprises agricoles locales et à des pêcheurs dans le bassin du lac Tchad et enlevé des civils en échange du versement de rançons au Nigéria, levant des fonds considérables.

13. Si les systèmes de transfert de valeurs monétaires (*hawala*) et les passeurs ont continué d'être les principaux moyens d'acheminer des fonds, les services d'argent mobile sont de plus en plus sollicités, notamment en Afrique de l'Est et en Iraq. Daech se sert de versions régionales de cryptomonnaies, y compris de « stablecoins », et recourt de plus en plus à des actifs virtuels concernant les transferts de fonds internationaux. Des États Membres ont observé que des groupes terroristes continuaient de faire preuve d'une grande capacité d'innovation et de dextérité dans l'utilisation des nouvelles méthodes ou technologies pour financer leurs opérations, notamment l'emploi de cryptomonnaies et le financement participatif. Un État Membre a cité une initiative terroriste en cryptomonnaies, créée à des fins de collecte de fonds, qui avait été diffusée en plusieurs langues.

3. Accès de Daech aux armes

14. Les États Membres sont demeurés préoccupés par la prolifération des armes en Afghanistan, au Moyen-Orient et en Afrique, en particulier par l'accès de Daech et de ses affiliés régionaux aux armes légères et de petit calibre, ainsi que par l'utilisation de plus en plus fréquente de systèmes de drones aériens et d'engins explosifs improvisés. À la suite de la prise du pouvoir par les Taliban en Afghanistan, les États Membres ont constaté avec inquiétude la prolifération de vastes quantités d'armes et d'autre matériel militaire dans le pays et dans d'autres États de la région. Des États Membres de la région ont rapporté que des armes du calibre de celles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, habituellement associées aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, étaient transférées à l'EIL-K par des groupes affiliés aux Taliban et à Al-Qaida, comme Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132) et le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu sous le nom de Parti islamique du Turkestan (ETIM/TIP).

15. Dans la principale zone de conflit, Daech serait passé à la fabrication d'engins explosifs improvisés moins complexes, plus compacts et en plus petits nombres et utiliserait à présent des vestes d'explosifs seulement en dernier recours afin d'éviter la perte d'agents. Il a été indiqué également qu'il aurait créé un comité de production au sein de ses structures, pour envisager de nouvelles façons de faire évoluer son arsenal, notamment les engins explosifs improvisés et l'augmentation de la charge utile des drones.

16. Dans certaines régions d'Afrique, le commerce illicite des armes a continué de susciter une vive inquiétude, et l'emploi par Daech d'engins explosifs improvisés a augmenté. En République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées (non inscrites sur la Liste) ont employé de plus en plus d'engins explosifs improvisés meurtriers au Nord-Kivu. Le groupe s'est scindé en deux, du fait de l'allégeance à Daech, comme rapporté précédemment. Au Sahel, l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) (QDe.163) s'est servi d'armes infiltrées en contrebande ou capturées après des attaques contre les forces de sécurité. Il a également participé à un trafic d'armes sur le plan local, mettant à profit des réseaux de facilitation dans le sud de la Libye.

4. Les combattants de Daech et les membres de leur famille en Iraq et en République arabe syrienne

17. Même si l'action de rapatriement au premier semestre de 2023 a notablement progressé, les problèmes associés aux camps et aux centres de détention dans le nord-est de la République arabe syrienne et les risques qu'ils engendrent ont persisté. Un État Membre a signalé que Daech conservait son programme de « lionceaux du califat », constitué d'enfants recrutés de 2014 à 2017 dans le camp congestionné de Hol mais qui étaient à présent décrits comme étant plus rompus au combat, mieux organisés et constituant une plus grande menace à court terme. Un État Membre a signalé que des enfants continuaient d'être recrutés dans le camp pour mener les opérations-suicides de Daech. L'Iraq a rapatrié à ce jour plus de 5 000 personnes qui se trouvaient dans les camps, en 10 vagues, mais au rythme actuel du rapatriement de toutes les nationalités, les risques associés aux camps et aux centres de détention persisteront pendant plusieurs années.

18. Quelque 11 000 combattants et membres ou ex-membres de Daech sont en détention dans les centres des Forces démocratiques syriennes, dont plus de 3 500 Iraquiens et quelque 2 000 personnes originaires de près de 70 pays. Moins d'évasions de prison ont été signalées au cours de la période considérée mais, d'après les États Membres, Daech a continué de chercher à mener de telles attaques pour reconstituer les rangs du haut commandement et acquérir de l'expérience et une capacité opérationnelle. Certains États Membres ont indiqué que l'instabilité du climat dans le nord-est de la République arabe syrienne, qui compte une quarantaine de centres de détention, venant s'ajouter à l'effet des séismes au début de l'année 2023, accentuaient les inquiétudes quant à la possibilité de voir des détenus s'évader pour rejoindre les rangs de Daech.

19. Si toute estimation du nombre de combattants terroristes étrangers associés à Daech se trouvant dans la principale zone de conflit n'est pas aisée, il serait, d'après un État Membre, proche d'un millier, dont 90 % en République arabe syrienne. Certains États Membres ont constaté un petit mouvement de combattants quittant la principale zone de conflit, notamment à destination de l'Afrique, de l'Europe, de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud-Est, dont des combattants terroristes étrangers nord-africains réintégrant leur région d'origine, ce qui a suscité des craintes quant au renforcement des capacités des groupes en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

B. Évolution de la situation par région

1. Afrique

Afrique centrale et Afrique australe

20. Au Mozambique, le déploiement de forces régionales dans la province de Cabo Delgado a continué d'avoir un effet considérable sur Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ) (non inscrit sur la Liste), désorganisant sa direction, ses structures de commandement et ses bases. L'ASWJ a prêté allégeance à Daech ; des États Membres de la région ont estimé que le groupe disposait de 180 à 220 combattants adultes chevronnés, contre 280, comme indiqué dans le précédent rapport. Depuis janvier, les affrontements se sont intensifiés entre l'ASWJ et les forces régionales déployées de part et d'autre du fleuve Messalo dans la partie centrale de Cabo Delgado, ce qui a entraîné le décès de trois commandants de haut rang de l'ASWJ. Les forces mozambicaines et celles déployées par la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique sont parvenues à instaurer une plus grande stabilité à Cabo Delgado, les États Membres ayant signalé une baisse importante du nombre de décès et d'attaques contre des civils ces six derniers mois.

L'ASWJ aurait cherché à nouer des liens économiques et sociaux avec les populations locales pour survivre. D'après certains États Membres, rien n'indique que le groupe ait bénéficié d'un financement extérieur important.

21. En République démocratique du Congo, les activités militaires conjointes menées par les forces congolaises et ougandaises contre les Forces démocratiques alliées, dans le cadre de l'opération dite Choujaa, ont continué de disperser le groupe en plus petites unités sur une zone d'opérations plus vaste, allant au-delà de ses bastions traditionnels. Les États Membres estiment que les Forces démocratiques alliées disposent de 1 500 à 2 000 combattants adultes sous la direction de Seka Baluku (dit Musa Baluku) (non inscrit sur la Liste). Au cours de l'opération Choujaa, des commandants de haut rang et des bastions des Forces démocratiques alliées ont été visés et le chef de l'aile politique, Muralo Seguja (dit Ssegujja) (non inscrit sur la Liste) a été tué. Un État Membre a signalé qu'en deux mois, 424 combattants avaient été tués et 81 capturés et que 115 personnes enlevées avaient été secourues.

22. Les Forces démocratiques alliées ont tué 500 personnes au cours de bon nombre d'attaques dans la partie est de la République démocratique du Congo. Le 15 janvier, elles ont fait exploser un engin improvisé dans l'église Lubiriha à Kasindi (territoire de Beni), faisant 16 morts et plus de 60 blessés parmi les civils. Les États Membres ont estimé que la bombe était la plus puissante et la plus meurtrière à avoir jamais été utilisée par le groupe, faisant un nombre record de victimes au cours d'une seule attaque. Ils ont indiqué qu'elle avait été fabriquée par Abou Akassi (dit Abwakasi) (non inscrit sur la Liste), un commandant des Forces démocratiques alliées qui s'était servi de son réseau pour se procurer des explosifs en vue de la production de bombes grosses et plus dangereuses, l'intention expresse étant de faire le plus grand nombre possible de victimes parmi des civils. En mars, les Forces démocratiques alliées avaient tué plus de 150 civils dans la province du Nord-Kivu.

Afrique de l'Est

23. Daech en Somalie a maintenu une présence dans le Puntland, mais n'a pas les moyens de contrôler de larges pans du territoire ou de mener des opérations importantes, largement du fait de la poursuite des affrontements armés avec les forces gouvernementales somaliennes d'une part et les Chabab d'autre part. On estime qu'il dispose aujourd'hui de 100 à 200 combattants, contre 200 à 250, comme indiqué dans le précédent rapport, et est dirigé par Abdoul Qadir Moumin (non inscrit sur la Liste). Daech a conservé une présence non négligeable en Somalie car il dispose du « bureau Al-Karrar », qui servirait de pôle financier à ses affiliés régionaux.

24. Plusieurs États Membres redoutent que des groupes terroristes comme Daech soient en mesure d'exploiter l'instabilité politique et la violence au Soudan. Daech y a conservé une cellule pleinement opérationnelle depuis 2019, dirigée par Abou Bakr al-Iraqi (non inscrit sur la Liste), qui compte de 100 à 200 combattants chevronnés et facilite les opérations de financement et de logistique. Al-Iraqi se serait servi de fausses identités pour enregistrer plusieurs sociétés de change ainsi qu'une agence de voyage et de tourisme en Türkiye et il a d'importants investissements au Soudan. Des États Membres ont prévenu que des combattants nord-africains utilisaient le Soudan comme escale, avant de se rendre dans le sud de la Libye, au Mali et en Afrique de l'Ouest.

Afrique de l'Ouest

25. Certains États Membres ont estimé que l'affilié de Daech au Sahel, l'EIGS, avait acquis une plus grande autonomie et joué un rôle important dans la montée des violences dans la région, aux côtés d'autres groupes terroristes. L'EIGS a étendu ses zones d'opérations, menant de plus en plus d'attaques contre plusieurs fronts au Mali

et, dans une moindre mesure, au Burkina Faso et au Niger. Il s'est efforcé récemment d'établir un corridor au Nigéria à des fins de logistique, de ravitaillement et de recrutement, collaborant le cas échéant avec l'ISWAP.

26. Les affrontements armés avec le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) (QDe.159), affilié à Al-Qaïda, ont continué de faire pression sur la structure de commandement de l'EIGS. Les États Membres ont estimé que les divergences entre le GSIM et l'EIGS pouvaient grandement infléchir l'évolution de l'état de la sécurité au Sahel lequel risquait, de temps à autre, d'être influencé par des questions politiques nationales. Qui plus est, les affrontements constants entre les deux groupes ont débouché sur des alliances de convenance, forgées par des considérations d'ordre tribal ou ethnique, aux conséquences imprévisibles.

Afrique du Nord

27. Des États Membres ont estimé que les affiliés de Daech dans certains pays d'Afrique du Nord avaient été affaiblis, mais que les conditions d'une résurgence éventuelle persistaient. Les combattants terroristes étrangers rentrant au pays et la libération imminente de prisonniers ayant purgé leur peine ont été les principales préoccupations. Les Soldats du califat en Tunisie (QDe.167) sont en difficulté, du fait de problèmes de financement et de l'assassinat de leurs chefs les plus notoires et comptent pour l'heure une quinzaine de membres qui sont actuellement éparpillés dans l'ouest du pays. Au Maroc, les autorités ont démantelé cinq cellules terroristes, ce qui a entraîné l'arrestation de 25 personnes, dont plusieurs maintiennent une coordination avec la structure centrale de Daech ou l'EIGS. La cellule la plus importante, dont les membres comptaient dévaliser des banques et attaquer des infrastructures de sécurité vitales, a été démantelée le 15 mars.

28. En Libye, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (QDe.165) a conservé une présence qui n'a fait que grandir dans le sud du pays, où il a continué d'exploiter le mécontentement social, tout en collaborant avec des groupes de criminalité organisée. Il a recruté parmi les populations du sud et tenté d'infiltrer les tribus locales. Les États Membres estiment qu'il compte de 300 à 500 combattants, soit une augmentation importante par rapport à l'estimation de 100 à 240 combattants citée dans le précédent rapport. Un État Membre a signalé qu'un affilié de Daech en Libye cherchait de plus en plus à recruter des scientifiques capables de produire des matières biologiques ou de manipuler des dispositifs technologiques avancés pouvant servir au cours d'attaques terroristes. Plusieurs cellules terroristes de Daech ont cependant été démantelées par les services de sécurité libyens qui ont notamment arrêté le 21 janvier un ingénieur de 20 ans, qui comptait viser des gazoducs à l'aide d'un drone aérien armé, en collaboration avec la structure centrale de Daech.

29. En Égypte, les activités terroristes d'Ansar Beit el-Maqdes (non inscrit sur la Liste), affilié à Daech, ont continué de diminuer, principalement du fait de l'action antiterroriste des autorités égyptiennes qui ont largement démantelé la structure principale et les instances dirigeantes du groupe. La présence de l'affilié de Daech a été contenue localement et le groupe n'a pas réussi à mener d'attaques ayant un grand retentissement. Les combattants actifs se comptent par dizaines, à un croire un État Membre, ou par centaines, selon d'autres États Membres, ce qui constitue une baisse importante, par rapport à l'estimation de 1 000 combattants citée dans le précédent rapport.

2. Moyen-Orient

Iraq et le Levant

30. Malgré les opérations antiterroristes soutenues menées par des États Membres, la structure principale de Daech persiste et continue de compter de 5 000 à 7 000 membres en Iraq et en République arabe syrienne, dont la plupart sont des combattants. Le groupe a délibérément adopté une stratégie visant à réduire les attaques, afin de faciliter le recrutement et la réorganisation. Bien que la plupart de ses dirigeants de haut rang se trouvent encore dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, certaines de ses personnalités de premier plan se sont installées ailleurs.

31. En République arabe syrienne, Daech a continué de livrer des attaques asymétriques, quoiqu'à une fréquence légèrement réduite. Du fait de l'activité militaire en cours, le groupe a été largement contenu dans la partie centrale du désert de Syrie qui, tout en étant un sanctuaire pour Daech sur le plan de l'entraînement et de la réorganisation, se démarque par un terrain accidenté et manque d'infrastructures essentielles, ce qui restreint sa capacité d'opérer ou de diffuser efficacement sa propagande. De petites cellules ont mené des attaques régulières, notamment dans la partie nord de Palmyre et dans la partie est de Hama. Daech continuerait d'utiliser le nord-est du pays pour se reconstituer, cherchant notamment à obtenir la libération de ses principaux chefs incarcérés, tout en percevant le nord-est comme une passerelle éventuelle vers la Türkiye.

32. En Iraq, l'action antiterroriste des forces iraqiennes a continué d'entraîner une réduction des activités de Daech, lequel a cependant maintenu une insurrection de faible intensité, exploitant des failles dans la sécurité le long de la frontière de la Région du Kurdistan d'Iraq pour faciliter les attaques et ravitailler ses cellules dans les zones désertiques et montagneuses. Les opérations ont été endiguées dans les zones rurales, tandis que la fréquence des attaques dans les centres urbains a baissé. Daech a maintenu une présence dans ses bastions autour de Salaheddin, au nord de Bagdad (Tarmiyé), à Diyala et à Kirkouk. Un État Membre a cité des liens entre Daech et des groupes criminels organisés à Mossoul, Kirkouk, Tikrit et Ramadi.

33. Daech en Iraq est organisé en huit unités : administration, médias, charia, achats, économie et finances, travail préparatoire, fabrication d'explosifs et libération de prisonniers, réparties dans 10 divisions régionales, dont certaines ont été regroupées, faute de moyens. Il est de plus en plus réticent à prendre des risques après avoir perdu des hommes et compte obtenir la libération de prisonniers et recruter parmi les populations vulnérables.

Péninsule arabique

34. L'affilié de Daech au Yémen, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Yémen (QDe.166), a eu une activité minimale. Ses effectifs ont encore diminué par rapport à l'estimation de 250 combattants citée dans le précédent rapport. Ils seraient aujourd'hui au nombre d'une centaine, coordonnant leur action avec celle de Daech en Somalie, en particulier à des fins de logistique. Un État Membre a noté que l'affilié de Daech au Yémen, doté d'une nouvelle nomenclature, avait convoqué les chefs à une réunion à Chaboua en mai. Des États Membres ont également signalé une coopération opportuniste et un partage des recettes entre Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA, QDe.129) et l'affilié de Daech au Yémen, au cours d'opérations d'enlèvements contre rançons.

3. Europe

35. La situation en Europe est demeurée stable, le nombre d'actes terroristes déjoués étant en légère hausse, principalement contre des cibles non protégées et des lieux de culte. La plupart des attaques ont été menées par des individus n'ayant pas d'affiliation directe avec Daech, et certaines semblent avoir été déclenchées par des actes perçus comme étant hostiles à l'égard de l'Islam. D'après un État Membre, quelques-uns des assaillants comptaient employer des explosifs et des toxines chimiques.

36. Des États Membres ont signalé qu'en plus de la campagne d'incitation de janvier, au cours de laquelle Daech s'est servi de son appareil de propagande pour préconiser des attaques terroristes contre des chrétiens, en reprèsailles aux exemplaires du Coran qui avaient été brûlés en Europe, le renforcement des capacités médiatiques et opérationnelles de l'EIIL-K a fait courir le risque d'inspirer un plus grand nombre d'acteurs solitaires dans la région. Les États Membres ont estimé que l'EIIL-K pourrait mener des attaques à fort impact contre des pays occidentaux et leurs intérêts à moyen terme, comme l'a démontré l'attentat récemment déjoué à Strasbourg (France).

4. Asie

Asie centrale et Asie du Sud

37. Des États Membres ont pensé que l'EIIL-K constituait la menace terroriste la plus grave en Afghanistan et dans la région. Il aurait intensifié ses capacités opérationnelles en Afghanistan, où l'on estime qu'il compte de 4 000 à 6 000 combattants et membres de leurs familles⁵. Sanaullah Ghafari (encore appelé Shahab al-Muhajir) (QDi.431) est perçu par des États Membres comme étant le chef le plus ambitieux qui soit. D'après l'un d'entre eux, Ghafari aurait été tué en Afghanistan en juin, ce qui n'a pas encore été confirmé. Mawlawi Rajab (QDi.434) est le chef des opérations extérieures.

38. L'EIIL-K est devenu de plus en plus ingénieux dans les attaques qu'il lance contre les Taliban et des cibles internationales. Il se consacrerait à une stratégie consistant à mener des attaques très médiatisées visant à compromettre la capacité des Taliban d'assurer la sécurité. Dans l'ensemble, ses attaques ont démontré de fortes capacités opérationnelles recouvrant la reconnaissance, la coordination, la communication, la planification et l'exécution. Selon des États Membres, des attaques contre des personnalités notoires des Taliban dans les provinces de Balkh, de Badakhchan et de Baghlan lui ont relevé le moral et ont favorisé le recrutement.

39. Des États Membres ont signalé que l'ETIM/TIP avait noué des liens en Afghanistan avec l'EIIL-K, les deux groupes publiant conjointement des affiches de propagande, et que quelques-uns des membres l'ETIM/TIP avaient rallié les opérations de l'EIIL-K. Un État Membre a estimé que des éléments d'Al-Qaida dans le sous-continent indien (non inscrit sur la Liste) étaient prêts à rallier l'EIIL-K ou à collaborer avec lui.

Asie du Sud-Est

40. L'activité terroriste en Asie du Sud-Est a légèrement augmenté dans deux pays. Des États Membres ont signalé que l'efficacité de l'action antiterroriste avait concouru au nombre relativement faible d'attaques terroristes durant la période considérée. Des opérations réussies contre l'État islamique d'Iraq et du Levant en Asie du Sud-Est (EIIL-Asie du Sud-Est, QDe.169), en particulier aux Philippines,

⁵ Information fournie par des États Membres sous forme de chiffres non ventilés.

sont venues rappeler la menace résiduelle découlant du nombre important de terroristes demeurant dans la région et la tendance récente au renforcement de la coopération entre les principaux groupes terroristes sous la bannière de Daech. Faharudin Hadji Benito Satar (dit Abou Zacharia ou encore Jer Mimbantas), le soi-disant émir de l'EIL-Asie du Sud-Est et ancien chef du Groupe Daoula Islamiyé-Maute, ainsi que Joharie Sandab (dit Abou Morsid), qui surveillait la logistique et le financement du groupe, ont été tués au cours d'opérations aux Philippines.

41. Des groupes affiliés à Daech en Asie du Sud-Est ont engendré des recettes sur le plan local. Dans certains cas, ils ont appuyé des réseaux de Daech au Moyen-Orient, certains exploitant le secteur caritatif pour recueillir des fonds consacrés à des activités terroristes en Indonésie. Aux Philippines, l'EIL-Asie du Sud-Est a continué de lever ses propres fonds, à l'aide du secteur financier formel, afin de transférer des monnaies fiduciaires, en recourant de plus en plus aux cryptomonnaies.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

A. Aperçu général

42. Les entités des Nations Unies ont continué d'appuyer les États Membres et de coopérer avec eux pour ce qui est prévenir et de combattre le terrorisme, en mettant en particulier l'accent sur les zones de conflit et les régions voisines, où la menace que fait peser Daech a été forte durant la période considérée. Organisée par le Bureau de lutte contre le terrorisme, la troisième Semaine de la lutte contre le terrorisme⁶ s'est tenue du 19 au 23 juin 2023 en vue de dresser le bilan des progrès accomplis et des enseignements tirés, tout en évaluant la menace terroriste qui évolue et en encourageant de nouvelles réponses multilatérales. Des États Membres ont pour la première fois agi afin de rapatrier, de poursuivre, de réadapter et de réintégrer leurs ressortissants des camps et des centres de détention en Iraq et dans le nord-est de la République arabe syrienne.

43. La gestion des frontières et les activités de répression ont continué d'être problématiques pour les États Membres, tout particulièrement dans les zones de conflit et dans les secteurs où le degré de violence et de destruction occasionnées par les affiliés de Daech avait augmenté. Dans certaines régions du continent africain, des groupes terroristes ont continué d'exploiter des revendications locales et des vulnérabilités régionales pour étendre leur rayon d'action au-delà des frontières nationales, notamment par la voie des mouvements d'armes et de combattants terroristes. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme ont renforcé leurs partenariats avec les pays d'Afrique, en particulier en Afrique de l'Est, au Sahel et alentour, pour recenser les besoins sur le plan du renforcement des capacités et y remédier dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, compte tenu des liens indissociables entre la criminalité organisée et le terrorisme, au moyen de l'intégration de réponses au terrorisme fondées sur les droits humains.

44. Au nom du Comité contre le terrorisme du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Comité contre le terrorisme) et sur la base des recommandations figurant dans la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins

⁶ Voir <https://www.un.org/counterterrorism/2023-counter-terrorism-week>.

terroristes⁷, adoptée par le Comité à sa réunion spéciale tenue à New Delhi en octobre 2022, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a mené des consultations avec un large éventail de partenaires des Nations Unies, d'organisations internationales et régionales, de groupes de réflexion, d'universitaires et de représentants de la société civile et du secteur privé. Elles visaient à éclairer l'élaboration de principes directeurs non contraignants à l'intention des États Membres sur les questions suivantes : la prévention, la détection et la désorganisation de l'utilisation à des fins terroristes de technologies financières nouvelles, les moyens informatiques et de communications nouveaux et les systèmes de drones aériens.

B. Membres suspectés de Daech et leurs proches dans les zones de conflit

1. Situation actuelle

45. Les combattants terroristes étrangers et les membres de leurs familles continuent de présenter bon nombre de problèmes dans le monde. Les droits humains et les répercussions sur la sécurité à court terme suscitent de vives inquiétudes et peuvent avoir de larges ramifications, à moyen et long terme. De graves atteintes, principalement contre des femmes et des enfants, ont continué d'être observées dans les secteurs où opéraient Daech et ses affiliés.

46. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, quelque 55 000 personnes sont restées dans les camps fermés de Hol et Roj, en raison de leurs liens supposés avec Daech ou de parenté avec des membres du groupe. Les deux tiers de la population des camps environ sont des enfants, dont 11 838 Syriens, quelque 15 800 Iraquiens et 6 730 enfants de plus de 60 autres pays.

47. Les conditions de vie dans les camps sont encore désastreuses et éprouvantes sur le plan humanitaire. Hol, le plus grand camp, demeure surpeuplé, les capacités d'hébergement sont insuffisantes et les besoins en éducation insatisfaits. Les résidents ont un accès limité à la nourriture, aux soins médicaux, à l'eau potable et à d'autres services de base. La sécurité est toujours précaire dans les camps où de nouveaux homicides, y compris d'enfants, ont été signalés. Plus de 850 garçons, dont certains n'ont que 10 ans, sont également détenus en dehors de toute garantie d'une procédure régulière, dans des centres de détention et d'autres installations, y compris des centres de « réadaptation » dans tout le nord-est de la République arabe syrienne⁸. À quelques exceptions près, les acteurs humanitaires ne sont pas autorisés à entrer en contact avec les enfants retenus dans les prisons et les centres de détention dans le nord-est de la République arabe syrienne.

2. Mesures de rapatriement

48. Des États Membres ont continué de rapatrier leurs ressortissants du nord-est de la République arabe syrienne, certains d'entre eux annonçant ou conduisant des rapatriements pour la première fois. Il est essentiel de veiller au rapatriement librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité de ces personnes dans le plein respect des obligations respectives des États Membres au regard du droit international. L'aval des gouvernements concernés pour toute activité à mener dans les territoires qui sont sous leur contrôle est une considération primordiale dans

⁷ Voir www.un.org/securitycouncil/ctc/news/delhi-declaration-countering-use-new-and-emerging-technologies-terrorist-purposes-now-available.

⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), « Syria: UN experts alarmed by reports of boys taken from Camp Roj by de facto authorities », communiqué de presse, 16 février 2023.

l'action de rapatriement. Le rythme de ces efforts demeure cependant trop lent, au vu de la persistance des conditions déplorables qui règnent dans les camps et les centres de détention. Au cours des rapatriements, la priorité a continué d'être accordée aux femmes et aux enfants, laissant en suspens la situation des hommes et des adultes se trouvant en détention et dans d'autres centres. Les préoccupations relatives aux risques éventuels de radicalisation à la violence dans les prisons ou de récidivisme et l'insuffisance des preuves en vue de poursuites continuent d'être invoquées par plusieurs États Membres pour expliquer les retards enregistrés au niveau des rapatriements. Il convient néanmoins de se féliciter de l'augmentation du nombre de poursuites engagées par les pays d'origine contre les personnes rentrant au pays, qui auraient commis des crimes terroristes et d'autres infractions, notamment des crimes internationaux⁹.

49. Le Gouvernement iraquien a continué de rapatrier ses ressortissants du nord-est de la République arabe syrienne. Durant la période considérée, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré le transfert, par le Gouvernement iraquien, de 1 820 de ses ressortissants du camp de Hol au centre de réadaptation de Jadaa dans le nord de l'Iraq. Ces transferts ont porté le nombre total d'Iraqiens rentrant au pays à plus de 5 000, dont plus de 3 000 enfants, soit 15 % à 20 % du nombre de ressortissants iraquiens dans le camp de Hol, consignés en 2019. Sur le nombre total de personnes retournant au pays, quelque 2 200 sont encore dans le centre de réadaptation, alors que plus de 800 en sont partis pour regagner des centres de retour en Iraq.

50. En Iraq, le groupe de travail technique chargé de la mise en œuvre du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq a continué de faciliter la collaboration entre le Gouvernement iraquien et les entités des Nations Unies sur le retour des ressortissants iraquiens du nord-est de la République arabe syrienne. Il a établi quatre équipes de travail chargées des programmes de travail conjoints suivants : a) protection juridique des enfants ; b) sécurité et responsabilité des adultes ; c) services de réadaptation et de transition ; d) réintégration. L'OIM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont également coopéré avec le Gouvernement iraquien afin d'améliorer sa capacité de délivrer des actes d'État civil aux personnes qui sont de retour, obstacle persistant à l'accès, notamment des enfants, aux services publics.

3. Poursuites et enquêtes

51. Les poursuites et les enquêtes demeurent au cœur de l'action menée par l'ONU pour se pencher sur les crimes commis par Daech, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes jouant un rôle central à cet égard. Depuis que l'Équipe d'enquêteurs a été créée, elle a reçu des demandes d'aide de 17 États Membres au cours d'enquêtes et de poursuites. Elle a également renforcé l'appui qu'elle a apporté au Gouvernement iraquien, par la création d'un groupe de travail conjoint de hauts responsables et d'experts juridiques pour établir des moyens de légiférer contre les crimes internationaux et d'accroître la capacité de l'appareil judiciaire iraquien d'instruire des affaires pénales et de renforcer les compétences sur le plan du droit international humanitaire et du droit pénal.

52. L'Équipe d'enquêteurs a élargi les fonds de preuve qu'elle détient et renforcé sa base en vue de futures procédures visant à amener Daech à répondre de ses crimes. Elle a également identifié et collecté le plus grand répertoire en ligne connu de

⁹ Voir par exemple [A/77/751](#), par. 22, et [S/PV.9059](#).

données numériques stockées par Daech dans le nuage, soit 2,6 téraoctets. Des éléments ont également été glanés à partir de 64 disques durs supplémentaires et de l'exhumation d'une dizaine de nouveaux charniers.

53. En mai, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a établi un partenariat avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit en vue d'organiser une réunion de groupe d'experts, portant sur le fait d'amener les auteurs de violences sexuelles et fondée sur le genre, perpétrées dans des contextes terroristes, à répondre de leurs actes. Des experts, des universitaires et des représentants de la société civile y ont participé, afin d'envisager des voies de justice pénale concernant les violences sexuelles et fondées sur le genre commises par un groupe terroriste faisant l'objet de sanctions ou à motivation terroriste. Les participants à la réunion ont pu débattre de problèmes et échanger des pratiques prometteuses relatives à l'utilisation de cadres juridiques pertinents, concernant les enquêtes menées sur ces crimes, les poursuites engagées et le jugement prononcé, notamment d'approches tenant compte des questions de genre et centrées sur les victimes et concernant la capacité institutionnelle et la coopération internationale.

4. Réadaptation et réintégration

54. Les entités des Nations Unies ont élargi leurs cadres et leurs programmes pour aider les États Membres à surmonter les difficultés rencontrées sur les plans de la réadaptation et de la réintégration de leurs ressortissants retournant de zones de conflit. Alors que le nombre de personnes réintégrées augmentait au fil du temps, dans de plus en plus d'États Membres, l'ONU a étoffé sa base de connaissances, de bonnes pratiques et d'orientations générales fondées sur des données probantes. En Ouzbékistan, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé des partenaires nationaux à évaluer les besoins parmi des adultes qui étaient de retour au pays et à élaborer des recommandations à l'intention des parties prenantes nationales. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont également apporté un savoir-faire technique aux partenaires publics et de la société civile dans le pays pour faire progresser les considérations relatives à l'intégration des droits humains dans les poursuites ainsi que dans les programmes de réadaptation et de réinsertion.

55. Les États Membres ont signalé que les problèmes de santé mentale étaient un obstacle majeur à la capacité des personnes de retour au pays de participer pleinement aux programmes de réintégration. Le PNUD a donc mis en œuvre plusieurs initiatives relatives à des directives générales, des programmes et des partenariats, visant à intégrer la santé mentale et l'aide psychosociale dans les activités de prévention et de consolidation de la paix dans 21 pays. Au Kirghizistan, il a établi un partenariat avec les autorités nationales et les organisations non gouvernementales locales pour fournir des services juridiques, psychosociaux et médicaux à 70 personnes en période probatoire (48 de sexe masculin et 22 de sexe féminin) accusées d'activités criminelles liées à l'extrémisme violent, ainsi qu'à leurs familles.

C. Coopération internationale et régionale

56. Des entités des Nations Unies ont continué de promouvoir la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Les 19 et 20 juin, plus de 1 050 participants représentant 160 États Membres, 23 organisations internationales et régionales, 135 organisations de la société civile et le secteur privé et 23 entités des Nations Unies ont participé à la troisième Conférence de haut niveau des Nations

Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres. La Conférence a fait progresser une réponse multilatérale et la revitalisation de la coopération institutionnelle pour enrayer la menace terroriste mondiale. Tout comme l'adoption de la résolution 77/298 de l'Assemblée générale et la tenue de 40 activités parallèles thématiques, la Conférence a fait partie de la Semaine de la lutte contre le terrorisme de 2023 et a démontré que l'ONU était une plateforme qui permettait de réunir une large gamme de parties prenantes pour renforcer l'action commune sur le plan de la lutte contre le terrorisme.

57. Plusieurs entités des Nations Unies ont fait progresser les efforts régionaux visant à aider les États Membres à empêcher les terroristes d'accéder à des armes. À la suite de la collaboration au Groupe de travail sur la gestion des frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre le terrorisme du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont organisé deux ateliers régionaux afin de former les participants à l'application des directives techniques visant à faciliter la mise en œuvre de la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité, des normes internationales connexes et des bonnes pratiques sur la prévention de l'acquisition d'armes par des terroristes. Pour promouvoir l'action régionale visant à contrer la menace de l'accès des terroristes à des armes biologiques, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont organisé en juin un atelier régional sur la prévention des attaques bioterroristes impliquant des agents biologiques et des toxines à l'intention d'États Membres d'Asie centrale.

D. Coordination et cohérence dans toutes les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme

58. L'action collective visant à coordonner et à échanger les meilleures pratiques, les ressources et le savoir-faire dans toutes les entités des Nations Unies a eu pour résultat la fourniture d'un appui plus cohérent aux États Membres. La plateforme numérique du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme a grandi et relie plus de 1 000 personnes référentes dans 136 États Membres et 13 organisations régionales et parmi les 46 entités, encourageant une collaboration multipartite, face à une menace terroriste complexe en constante évolution. De plus, les recommandations pertinentes du Comité contre le terrorisme ont été mises à la disposition de toutes les entités du Pacte mondial, à moins que l'État ayant fait l'objet d'une visite ait demandé qu'elles ne soient pas communiquées, en tout ou en partie. Ces recommandations guident les entités des Nations Unies dans l'appui qu'elles apportent aux États Membres dans la lutte contre la menace que constituent Daech et ses affiliés, y compris les programmes de renforcement des capacités.

59. Pour accroître les échanges de connaissances parmi les entités des Nations Unies dans l'action antiterroriste, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé la neuvième réunion du Comité de coordination du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, à laquelle ont assisté des représentants d'États Membres, d'entités du Pacte mondial, d'organisations régionales, du secteur privé, de la société civile et du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Le document final qui a été établi comporte des recommandations sur les conséquences d'une approche fondée sur des données factuelles, l'intégration des droits humains et des questions de genre, ainsi que la transparence dans l'action de lutte contre le terrorisme et l'importance d'amener les auteurs de crimes à en répondre.

E. Aide aux victimes de Daech

60. L'instauration d'un partenariat avec les États Membres visant à améliorer les services d'appui aux victimes du terrorisme et aux personnes y ayant survécu a été une priorité de l'Organisation. Bon nombre de victimes, en particulier celles de violences sexuelles et fondées sur le genre, perpétrées par Daech, continuent de subir une stigmatisation. Les enfants victimes de Daech sont sévèrement touchés et risquent d'en subir les effets à long terme sur la santé physique et mentale. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et le HCDH ont continué d'appuyer une approche centrée sur les victimes du terrorisme, en particulier les personnes rescapées yézidiennes qui avaient connu des violations généralisées du droit international aux mains des combattants de Daech, notamment la violence sexuelle liée aux conflits. La Mission et le Haut-Commissariat ont collaboré étroitement avec les institutions judiciaires et les ministères irakiens pour veiller à ce que les exigences de preuve ayant trait à l'indemnisation soient appliquées de façon que les personnes ayant réchappé à des violences sexuelles liées au conflit ne rencontrent pas de difficultés excessives au moment de déposer leur demande.

61. En juin, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé une réunion du groupe d'experts au Maroc pour gérer les difficultés et les besoins techniques des États Membres sur le plan de la prise en charge des victimes du terrorisme. Cette réunion, à laquelle ont participé 28 représentants des services de détection et de répression de pays d'Afrique, a permis de sensibiliser les personnes présentes au point de vue des victimes en invitant ces dernières à partager leur expérience.

F. Gestion des frontières et application de la loi

62. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, encadré par le Bureau de lutte contre le terrorisme, aide actuellement 66 États Membres bénéficiaires à renforcer leurs capacités de prévention, de détection et d'enquête en matière d'infractions terroristes et d'autres crimes graves, notamment par la collecte et l'analyse d'informations sur les voyages. Il a organisé des consultations nationales, menées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, avec la participation de fonctionnaires d'Éthiopie, de Géorgie, du Malawi et du Pakistan, afin de recenser des domaines précis dans lesquels les capacités doivent être renforcées et bénéficier d'une assistance technique dans le cadre de l'adoption et de l'utilisation de systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et de systèmes de données des dossiers passagers, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers de 2015 (Principes directeurs de Madrid) (S/2015/939, annexe II) et à l'additif de 2018 (S/2018/1177, annexe). En mai, il a organisé un atelier régional en Égypte à l'intention de plus de 80 représentants des services de détection et de répression et de l'aviation civile de 13 États Membres au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'atelier visait à encourager la coopération et l'échange des enseignements tirés, des bonnes pratiques et des renseignements entre les services d'information sur les passagers dans la région.

63. Les organismes des Nations Unies ont continué d'accorder la priorité au renforcement des cadres de lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre. En mars, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUSC ont organisé une formation à l'intention des fonctionnaires chargés du contrôle des frontières et de la justice afin d'améliorer leurs connaissances relatives à la lutte contre le trafic d'armes à feu et le terrorisme au Turkménistan. En juin, une réunion régionale s'est déroulée sur la collecte de données et l'échange d'informations sur le trafic d'armes légères et de petit calibre et le terrorisme en Asie centrale afin

d'accroître la sensibilisation à une coopération et à un échange d'informations efficaces entre les organismes judiciaires et répressifs aux niveaux régional et international concernant la détection et l'ouverture d'enquêtes et de poursuites dans des affaires complexes ayant trait aux questions indissolublement liées du terrorisme, des armes et de la criminalité. Ces activités étaient guidées par les recommandations du Comité contre le terrorisme et les consultations sur les capacités, encadrées par la Direction exécutive.

64. L'ONU, l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique orientale et son centre d'excellence régional de lutte contre le terrorisme ont tenu une réunion de coordination pour promouvoir la coopération régionale en Afrique de l'Est, ce qui a mené à l'adoption d'un plan de travail conjoint à l'intention des responsables de l'application des lois et des experts en justice pénale dans 14 pays. L'Office a également appuyé l'élaboration de directives régionales relatives à des réponses normalisées en matière de prévention du terrorisme fondées sur les droits humains en Afrique de l'Est.

65. En juin, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont lancé la mise à jour 2022 de leur document intitulé *La protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes : Recueil de bonnes pratiques*¹⁰, dans lequel ils sensibilisent à l'importance de protéger les infrastructures critiques et de fournir des directives aux décideurs et aux spécialistes. À la suite de consultations sur les capacités, tenues par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme avec les Gouvernements indonésien en avril et kényan en mai, le Bureau de lutte contre le terrorisme a élaboré, à l'intention des deux Gouvernements, des feuilles de route nationales assorties de recommandations sur les nouvelles mesures à prendre pour renforcer la résilience des infrastructures critiques et des objectifs non protégés, face à des attaques terroristes.

66. Le HCDH a fourni un appui technique et un renforcement des capacités à des fonctionnaires au Burkina Faso et au Niger afin d'accroître la sensibilisation du secteur de la sécurité au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire et d'obtenir son adhésion, notamment dans les zones d'opérations militaires. Ces activités ont aidé à renforcer la confiance entre les forces de défense et de sécurité et les populations dans la zone des opérations.

G. Lutte contre le financement du terrorisme

67. L'ONU a noué de nouveaux partenariats pour renforcer son appui aux États Membres dans l'action de lutte contre le financement du terrorisme. En mai, le Fonds monétaire international a adhéré officiellement au Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme au cours d'une réunion de haut niveau visant à resserrer la coopération mondiale dans la lutte contre le financement du terrorisme, présentant sa dernière publication en date, *Countering the Financing of Terrorism: Good Practices to Enhance Effectiveness*¹¹. Publié en 2023, le livre a été élaboré pour aider les décideurs à répertorier les bonnes pratiques dans l'action de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

68. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié un résumé thématique de l'évaluation des lacunes et des domaines nécessitant des mesures supplémentaires pour appliquer les principales dispositions relatives à la lutte contre

¹⁰ Voir www.un.org/counterterrorism/events/unoct-launches-2022-update-un-compendium-good-practices-protection-critical-infrastructure.

¹¹ Chady El Houry, ed., *Countering the Financing of Terrorism: Good Practices to Enhance Effectiveness* (Washington, FMI, 2023).

le financement du terrorisme des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La publication vise à éclairer l'élaboration de programmes d'assistance technique ciblée et de renforcement des capacités. En marge de la Semaine de la lutte contre le terrorisme de 2023, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé une activité avec le Bureau de l'informatique et des communications, la Direction exécutive et les Gouvernements britannique et néerlandais, avec la participation de l'European Center for Not-for-Profit Law et du Royal United Services Institute, afin d'analyser les faits nouveaux intervenus sur le plan du financement du terrorisme. L'activité a mis en relief les solutions informatiques élaborées par l'Organisation afin de renforcer la coopération entre les États Membres et à l'intérieur de chacun d'entre eux, au moyen d'une technologie accessible, uniforme et transparente, ainsi que l'importance d'une gestion des risques appropriée et de protocoles de diligence raisonnable pour remédier aux effets éventuels sur les droits humains.

H. Répercussions de l'informatique, des communications et des nouvelles technologies sur la lutte contre le terrorisme

69. Les entités des Nations Unies ont continué d'aider les États Membres à combattre la menace que représente l'utilisation, par les terroristes, de technologies nouvelles, tout en répertoriant les moyens de mettre à profit les avancées technologiques pour combattre le terrorisme, par la voie d'une approche fondée sur les droits humains. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a coorganisé une activité avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Royal United Services Institute, l'initiative « Tech Against Terrorism », le Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme et d'autres partenaires, afin de régler les problèmes issus des « zones grises » en ligne qui ne sont pas réglementées. Les participants ont recensé des solutions interjuridictionnelles et multidisciplinaires, conformes aux obligations internationales et nationales relatives aux droits humains, et ont diffusé de nouveaux supports de connaissances et des pratiques optimales.

70. En collaboration avec INTERPOL et d'autres partenaires, le Bureau de lutte contre le terrorisme a conçu six supports de connaissances pour renforcer les capacités des services de détection et de répression sur le plan de l'élaboration et de la mise en place d'interventions efficaces, face aux difficultés rencontrées et aux possibilités offertes par l'informatique et les communications dans la lutte contre la criminalité organisée. Les supports de connaissances lancés en juin, en marge de la Semaine de la lutte contre le terrorisme de 2023, visaient à renforcer les capacités des États Membres d'élaborer les conduites à suivre dans la lutte contre le terrorisme et de consolider les compétences en matière d'enquête, la coopération entre les services de détection et de répression et l'échange d'informations¹².

71. En collaboration avec l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation des États américains, le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué d'épauler les États Membres sur le plan du renforcement des réponses à apporter face à des cyberattaques contre des infrastructures critiques, perpétrées par les terroristes. En mai, les partenaires ont organisé deux exercices régionaux virtuels à l'intention de plus de 350 fonctionnaires, qui ont concouru à renforcer les partenariats stratégiques entre les organismes gouvernementaux, les services de détection et de répression, le secteur privé, les universitaires et la société civile, pour prévenir et combattre l'emploi des nouvelles technologies à des fins terroristes, renforcer les capacités des

¹² Les six supports de connaissances sont consultables à l'adresse suivante : www.un.org/counterterrorism/ct-tech-initiative.

États Membres d'enquêter sur les cyberattaques commises par des acteurs terroristes et les amener à répondre de tels crimes.

I. Contrer les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

72. L'Organisation a mis à profit ses partenariats avec les États Membres et la société civile pour formuler des stratégies efficaces de prévention et de contre-propagande. En janvier, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé un atelier à l'intention de responsables de neuf ministères et d'institutions en Ouzbékistan afin d'élaborer conjointement un discours de réintégration cohérent, qui puisse servir dans les institutions gouvernementales, renforçant la capacité de régler les problèmes de communication autour de la réintégration, et d'aider à promouvoir des approches contextualisées et la cohésion sociale. Au trente-sixième sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu en février, le PNUD a lancé des guides sur l'influence naissante des groupes extrémistes violents¹³ et recensé les facteurs déterminants du recrutement pour aider les États Membres à élaborer et appliquer des stratégies de prévention et de contre-propagande. En Iraq, le PNUD a formé 105 jeunes journalistes pour les aider à promouvoir la cohésion sociale, à combattre les discours de haine et à prévenir l'extrémisme violent dans les médias sociaux par un recours aux outils du journalisme citoyen.

73. Dans sa note analytique sur la gestion des prisonniers extrémistes violents et la prévention de la radicalisation à la violence en prison, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a analysé les problèmes et les éléments communs visant à orienter les États Membres sur les plans de la prévention du terrorisme et du traitement des auteurs d'actes terroristes. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a lancé un projet visant à renforcer l'appréciation et la connaissance des liens entre la discrimination fondée sur le genre et la radicalisation au Mali, en Mauritanie et au Niger. Le projet comprend un volet sur le renforcement des capacités des autorités locales et des organisations de la société civile, fondé sur des données probantes, afin de consolider les réponses existantes visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent au niveau local.

IV. Observations finales

74. Malgré la progression de l'action visant à contrer les opérations financières et les cadres dirigeants de Daech la menace que fait peser le groupe, ainsi que ses affiliés régionaux, est demeurée forte et a évolué dans la vaste zone géographique où elle est présente. En aucun théâtre de conflit, Daech n'opère isolément des autres groupes armés non étatiques, tels que les affiliés d'Al-Qaida dans de nombreuses régions. L'évolution dans des régions d'Afrique est profondément préoccupante et a trait aux conflits et aux revendications locales existantes. Ces tendances exacerbent et compliquent davantage la menace. Comme cela a été constaté dans la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, il faudra des opérations antiterroristes de nouvelle génération, dirigées par des partenaires régionaux et africains, qui seraient dotés d'un mandat du Conseil de sécurité établi en vertu du Chapitre VII et du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, dont le financement serait assuré par des contributions statutaires. Dans le même temps, il faut s'attaquer

¹³ Voir par exemple *Dynamics of Violent Extremism in Africa: Conflict Ecosystems, Political Ecology and the Spread of the Proto-State*, document de recherche (New York, 2022).

aux causes profondes des conflits pour empêcher toute exploitation et la poursuite de la radicalisation et du recrutement par les terroristes. Je demande à tous les acteurs de donner la priorité aux efforts de prévention, de les intensifier considérablement et d'y investir, afin de remédier aux conditions propices à la propagation du terrorisme.

75. La situation dans les camps et les centres où sont détenues des personnes qui auraient des liens avec Daech et d'autres groupes terroristes retenus a été déplorable pendant de nombreuses années et ne va pas s'améliorer de sitôt. Tant que la situation persistera, les problèmes iront croissant et auront des effets imprévisibles sur la sécurité régionale et internationale, que Daech risque d'exploiter pour parvenir à ses fins. Je demande de nouveau aux États Membres qui ont des ressortissants dans ces centres d'envisager les conséquences de la situation et de redoubler d'efforts, sans plus tarder, pour faciliter le rapatriement sûr, de plein gré et dans la dignité de toutes ces personnes, conformément aux obligations respectives de l'ensemble des États Membres au regard du droit international, y compris la prise en compte, avant tout, de l'intérêt supérieur de l'enfant.

76. Si la menace est généralement plus forte dans les zones de conflit, elle varie au niveau infrarégional. Dans les zones où la collaboration multilatérale ou régionale a permis d'apporter une réponse concrète, la violence terroriste a diminué. Compte tenu de la poursuite des activités transfrontières de Daech, il faut instaurer un multilatéralisme revigoré et en réseau au cœur de l'action de lutte contre le terrorisme. Je me félicite de la forte participation de toutes les parties prenantes à la Semaine de la lutte contre le terrorisme de 2023, qui s'est tenue à New York, et j'attends avec intérêt une étroite collaboration avec les partenaires sur les priorités clés qui ont été répertoriées et débattues au cours de l'activité.

77. Pour combattre le terrorisme, il faut un engagement à long terme et des efforts constants, coordonnés et généralisés à tous les niveaux. Je me félicite donc de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution [77/298](#), qui a étayé le consensus multilatéral et les progrès accomplis ces dernières années afin d'actualiser la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, compte tenu de l'évolution de la menace terroriste. Le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme fournit une plateforme et un mécanisme sans précédent pour l'exécution des mandats relatifs à la lutte contre le terrorisme, en étroite collaboration avec les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile et les autres partenaires. L'Organisation demeure résolue à promouvoir et à adopter une action de lutte contre le terrorisme qui tienne compte des questions de genre et envisage une application équilibrée de la Stratégie, ancrée dans l'état de droit et les droits humains, ainsi qu'à continuer d'aider les États Membres dans la responsabilité de prévenir et de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.